



Prise de position concernant la consultation sur la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois

Le PSN attend des engagements fermes du Conseil d'Etat pour un hôpital public fort

Le Parti socialiste neuchâtelois a étudié avec attention la stratégie de planification spatiale hospitalière mise en consultation par le Conseil d'Etat.

Tout d'abord, s'il regrette le cadre légal et les effets néfastes de la concurrence imposés par la majorité parlementaire fédérale, il se doit d'en examiner les conséquences et de veiller à ce que les réponses apportées préservent autant que possible l'espace sanitaire neuchâtelois. Dans son analyse, le PSN a, en outre, tenu compte des tendances démographiques et de l'évolution des soins hospitaliers.

A l'issue d'une procédure où chacune des sections du parti a pu débattre et prendre position, le Congrès du PSN réaffirme l'attachement du parti au maintien d'un hôpital public fort, soucieux des conditions de travail de son personnel et de son rôle essentiel dans le système sanitaire neuchâtelois.

Le PSN réaffirme également son exigence de voir le patient placé au centre des préoccupations. Non comme une vulgaire marchandise, mais bien comme le premier destinataire des prestations de l'ensemble de l'édifice sanitaire.

Ainsi, si la structure hospitalière est essentielle, elle est un maillon d'un tout qui doit répondre aux besoins sanitaires de l'ensemble de la population. En ce sens, assurer la coordination et la complémentarité des acteurs de la santé et des composantes du système dans l'optique d'une cohérence cantonale est primordial. Tout comme la réappropriation par les communes, avec l'aide de l'Etat, de plusieurs « missions » sanitaires défendue par le PSN l'est aussi. A commencer par le soutien au développement de la médecine de premiers recours et à l'accompagnement et à l'encadrement des patients et de leurs proches.

Afin de sortir d'un dossier lourd à plus d'un titre, mais aussi de rétablir la confiance avec les citoyennes et citoyens, il apparaît, par ailleurs, nécessaire pour le PSN de reconnaître les difficultés sévères rencontrées par l'Hôpital neuchâtelois, et ce depuis sa création. Tout comme, il est incontournable que soient reconnus les manquements et l'addition des promesses non-tenues tant par l'institution hospitalière que par les autorités politiques.



Dans la suite logique de ce qui précède, le PSN attend du Conseil d'Etat :

- que le projet de réorganisation spatiale soit complété d'un crédit d'engagement et/ou d'une garantie de l'Etat pour tous les investissements.
- qu'il apporte des garanties quant à la mise en œuvre. Notamment quant à l'échelonnement prévu des travaux (implantation et construction du CTR et agrandissement de Pourtalès). Mais aussi des précisions quant à la période transition. Ainsi, les deux sites principaux actuels devront être maintenus et conserver l'essentiel de leurs prestations avant que les nouvelles implantations ne soient confirmées dans les faits.
- que la chirurgie ambulatoire soit maintenue dans le giron public en développant cette pratique sur le site des Montagnes neuchâteloises.

Le PSN souhaite par ailleurs obtenir :

- des compléments quant aux notions de "policlinique renforcée" et de centre de traitement et de réadaptation tels que le Conseil d'Etat les envisage. Notamment sous l'angle des disciplines/spécialisations que le CTR pourrait abriter. Qu'en est-il, par exemple, de la possible création d'un véritable pôle de compétences en gériatrie avec diverses disciplines en lien telles que l'ophtalmologie et l'oncologie ?
- des éléments concrets quant au domaine de la pédiatrie qui est très peu/pas mentionné dans le rapport si ce n'est dans les annexes alors que de fortes attentes ont pu être exprimées sur ce point.
- que soit documentée la question des transferts de patients et de leurs coûts aujourd'hui et dans l'avenir.

Le PSN soutiendra le principe de la réorganisation portée par le Conseil d'Etat sous réserve d'engagements fermes du gouvernement quant aux conditions et compléments d'informations précisés ci-dessus.

Au-delà de ce qui précède, le PSN relève la large consultation mise sur pied par le Conseil d'Etat, ainsi que la prise en considération dans l'analyse d'aspects qui dépassent les cadres purement financiers ou médicaux. Il regrette toutefois une mise en forme peu accessible d'un dossier si essentiel et le manque d'éléments concrets sur plusieurs aspects importants du projet comme la description des retombées économiques directes de la variante présélectionnée, mais aussi le devenir des bâtiments non retenus dans la planification ainsi que celui des futures friches.

Enfin, l'ensemble des questions et remarques complémentaires émises par le Congrès du PSN seront précisées dans la réponse à la consultation.

Neuchâtel, le 6 mai 2016